

MINISTERE DE L'ECONOMIE,  
DE L'INDUSTRIE ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC

REPUBLIQUE DU CONGO  
Unité \* Travail \* Progrès

-----  
COMMISSION NATIONALE  
DES INVESTISSEMENTS  
-----

N° 027 / MEIPP / CNI.-

**CONVENTION D'ETABLISSEMENT  
ENTRE  
LA REPUBLIQUE DU CONGO  
ET  
LA SOCIETE INDUSTRIELLE  
FORESTIERE DU CONGO  
« SIFCO »**

La présente Convention d'Etablissement est conclue

**ENTRE**

**LA REPUBLIQUE DU CONGO,**

Représentée par Monsieur **Gilbert ONDONGO**, Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Portefeuille Public,

Ci-après dénommée « **Le CONGO** »,

**D'une part,**

**ET**

**LA SOCIETE INDUSTRIELLE FORESTIERE DU CONGO,**

Société Anonyme (SA), domiciliée en République du Congo, Immeuble CNSS-Brazzaville. 01 B.P 1092,

Immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le N° RCCM CG / BZV / 11 B 2669,

NIU: M2007110001205098,

Représentée par Monsieur **Issam HARIRI**, Directeur Général dûment habilité à cet effet,

Ci-après dénommée « **LA SOCIETE** »,

**D'autre part,**

Dénommées collectivement ou individuellement ci-après " les parties " ou " la partie ".

### **PREAMBULE**

Vu la loi n° 6-2003 du 18 janvier 2003, portant Charte des Investissements ;

Vu le décret n° 2003-57 du 22 avril 2003, portant création, attributions et composition de la Commission Nationale des Investissements ;

Vu le décret n° 2004-30 du 18 février 2004, fixant les modalités d'agrément des entreprises aux avantages de la Charte des Investissements ;

Vu la loi de finance pour l'année 2013 ;

Vu la loi de finances pour l'année 2014 ;

Vu la loi de finance pour l'année 2016 ;

Vu la décision de la Commission Nationale des Investissements réunie le 22 décembre 2017.

Il a été convenu ce qui suit :

A

## CHAPITRE I : DU REGIME ET DE LA DUREE D'AGREMENT

Article premier : La SOCIETE INDUSTRIELLE FORESTIERE DU CONGO « SIFCO » est agréée au régime Général de la Charte des Investissements pour une durée de cinq (5) ans, pour ses activités portant sur l'exploitation forestière, la transformation industrielle des produits dérivés du bois et la commercialisation. Elle est implantée à TALA-TALA (Département de la Sangha).

## CHAPITRE II : DES ENGAGEMENTS DE LA SOCIETE

Article 2 : Les actionnaires ont intégralement libéré leurs apports au capital social, fixé à cinquante millions (50 000 000) de francs CFA et réparti comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	%	Nationalité
Zouhair Michel FADOUL EL ACHKAR	4 000	80	Française
Société Industrielle et Forestière de Côte-d'Ivoire	500	10	Ivoirienne
Compagnie Industrielle du Bois	500	10	Ivoirienne
<b>TOTAL</b>	<b>5 000</b>	<b>100</b>	

Article 3 : La SOCIETE s'engage à réaliser, sauf cas de force majeure, le programme d'investissement ci-après:

Désignation	Quantité	Montant (en F CFA)
Atelier pour abriter les usines	2	500 000 000
Equipement de l'usine de roulage	1	1 250 000 000
Ecorceuse		1 250 000 000
Etuveuse		
Dérouleuse		
Massicot		
Séchoir		
Transpalette		
Scie de tête		
Chaudière		
Broyeuse Chariot élévateur Palan pont roulant		
Atelier complet d'affûtage pour couteaux		
Pièce détachés		
Equipement de l'usine de tranchage		1 200 000 000
Ecorceuse		
Etuveuse		

 31



Trancheuse		
Massicot		
Séchoir		1 200 000 000
Transpalette		
Scie de tête		
Chaudière		
Broyeuse Chariot élévateur Palan pont roulant		
Atelier complet d'affutage pour couteaux		
Pièces détachés		
<b>Equipement de l'usine de contreplaqués</b>		<b>1 100 000 000</b>
Ecorceuse		
Etuveuse		
Massicot		
Séchoir		
Presse à chaud		
Calibreuse		1 100 000 000
Transpalette		
Chaudière		
Broyeuse Chariot élévateur Palan pont roulant		
Atelier complet d'affutage pour couteaux		
Pièce détachés		
<b>Matériel d'exploitation</b>		<b>2 450 000 000</b>
Chariot élévateur	4	400 000 000
Débardeur à pneu	2	200 000 000
Débardeur à Chenille	2	300 000 000
Niveleuse	2	400 000 000
Compacteur	2	200 000 000
Pièces détachés	1	750 000 000
Outillage	1	200 000 000
<b>Matériel roulant</b>		<b>3 310 000 000</b>
Camion	30	750 000 000
Camion ben	10	350 000 000
Camion transport personnel	3	75 000 000
Camion sapeur pompier	2	70 000 000
Camion feux de foret	1	25 000 000
Camion 4*4	15	300 000 000
Pick-up 4*4	10	150 000 000
Remorque plateau	25	425 000 000
Remorque grumier	20	300 000
Remorque citeme	3	90 000 000
Pièces détachés		750 000 000
Outillage	1	25 000 000

110

